

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 26

chargée de l'examen du Rapport-préavis N° 2020/31 - Perturbateurs endocriniens: analyse de risques et plan d'actions communales - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni

Présidence :	Romain Felli (soc)
Membres présent-e-s :	Mme Karine Beausire Ballif (soc), M. Sébastien Kessler (soc), Mme Caroline Devallonné Dinbali (soc ; remplace M. Beausire), Mme Anna Crole-Rees (plr), Mme Diane Wild (plr), Mme Sara Gnoni (ver), M. Ngoc Huy Ho (ver), Mme Alix Aubert (eàg), M. Philipp Stauber (plc), M. Fabrice Christine Moscheni (udc)
Membres excusé-e-s :	M. Quentin Beausire (soc), Mme Stéphanie Mooser (cpv)
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Natacha Litzistorf, Directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA) M. Jeremias Blaser, Secrétaire général LEA ; Mme Julie Wuerfel Responsable de l'Unité durabilité et participation (que nous remercions pour la prise des notes de la séance).
Lieu :	par vidéoconférence – via la plateforme zoom.
Date :	7 décembre 2020
Début et fin de la séance :	17 h 15 à 18 h 45

Le travail de notre commission s'est déroulé par visioconférence en raison de la pandémie de coronavirus. Nous remercions l'administration, en particulier Mme la Directrice et le Secrétariat général de LEA, pour son aide et sa flexibilité à cet égard.

La commission avait à examiner le rapport préavis 2020/31 «Perturbateurs endocriniens : Analyse de risques et plan d'actions communales », concernant les perturbateurs endocriniens, permettant notamment ainsi à la Municipalité de répondre à un postulat de M. Fabrice Moscheni sur ce thème.

Pour mémoire, suivant la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), citée dans le rapport-préavis, un perturbateur endocrinien est « *une substance ou un mélange de substances exogènes altérant les fonctions du système endocrinien et induisant de ce fait des effets nocifs sur la santé d'un organisme intact, de ses descendants au niveau de (sous)-populations entières.* » De telles substances se trouvent dans un grand nombre d'objets de l'environnement quotidien et posent ainsi de potentiels graves risques sanitaires.

Conseil communal de Lausanne

Mme la Directrice de LEA a commencé par présenter le rapport-préavis qui s'inscrit dans une politique souhaitée par la Municipalité visant la promotion de la santé de la population, domaine d'action et de compétence privilégié des Villes. La demande formulée par M. Moscheni a justement rencontré des demandes similaires émanant de la société civile, de la recherche et de l'administration communale. La problématique des perturbateurs endocriniens étant très large, la ville de Lausanne a fait le choix de cibler son action sur un public des plus vulnérables, à savoir les enfants. Ainsi, le travail s'est concentré sur les Centres de vie enfantines (CVE), tout en souhaitant que cela induise un effet multiplicateur. L'orientation du programme est pragmatique et directement applicable au quotidien. Sa conception a bénéficié de l'accompagnement de deux groupes ad hoc : un groupe d'experts (avec des représentants d'Unisanté, de la FRC, du Service de l'eau et de l'UNIL) et un groupe d'utilisateurs (CVE et Service d'achat et logistique de la Ville). L'objectif du programme est la réduction de l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens dans les CVE, l'éviction totale n'étant pas possible au vu du manque de certitudes scientifiques et de l'omniprésence de ces substances.

En termes de bilan, le programme a été diffusé à 53 CVE et présenté dans un colloque spécifique. Par ailleurs, trois ateliers ont été menés et quatre ont dû être reportés en raison du coronavirus. Le programme a éveillé l'intérêt des cantons de Vaud et de Genève et de diverses communes, intérêt qui devrait se concrétiser par des actions dans les mois à venir.

Suite à cette présentation, le président ouvre les discussions, qui sont nourries. L'ensemble de la commission salue le travail effectué et en souligne la qualité. M. Moscheni se déclare dans l'ensemble très satisfait de la réponse apportée à son postulat, même s'il regrette une réponse un peu tardive et rappelle que la commission qui avait initialement examiné son postulat était loin d'être acquise à la cause.

Les membres de la commission posent différentes questions, notamment sur l'extension de ce programme à d'autres domaines (l'alimentation, les pesticides, les produits de nettoyage, le logement en particulier) et demandent des précisions sur les bases scientifiques utilisées pour établir le programme de la ville.¹

Mme la Directrice de LEA, ainsi que Mme Wuerfel, responsable de l'Unité de durabilité et de participation qui a piloté ce programme, répondent aux différentes questions. Mme Litzistorf souligne l'aspect « pilote » du programme réalisé et se réjouit de son succès – il devrait permettre en effet de conduire prochainement de nouvelles mesures contre les perturbateurs endocriniens dans des domaines tels que l'alimentation ou le logement. En ce qui concerne les produits de nettoyage, un travail approfondi a été mené avec le service d'achat de la ville qui a conduit à établir une liste des produits de nettoyage recommandés en particulier pour les CVE dans le catalogue d'achat de la ville.

La commission examine ensuite en détail le contenu du rapport-préavis et pose à nouveau de multiples questions, qui portent en bonne partie sur la possibilité d'étendre ce programme à de nouveaux publics, d'informer les utilisateurs en dehors des CVE (par exemple les jeunes

¹ Un membre de la commission souligne en particulier que les mesures d'aération des logements et autres pièces fermées recommandées pour lutter contre la propagation du coronavirus sont aussi applicables pour améliorer la qualité de l'air intérieur qui peut être affectée par les perturbateurs endocriniens. Il souhaite que la ville informe plus en détail sur la bonne manière d'aérer. Il suggère à l'administration communale de se mettre en rapport avec l'Institut Paul Scherrer (domaine des EPF) qui mène actuellement des recherches sur la pollution de l'air intérieur.

Conseil communal de Lausanne

parents), d'y faire collaborer d'autres administrations publiques et de rendre plus contraignant ce qui actuellement relève de recommandations. La commission souhaite également renforcer la dimension « analyse de risques » pour la population en identifiant des groupes de population et des lieux particulièrement à risques.

Finalement, M. Moscheni déclare souhaiter que la Municipalité fasse chaque année un rapport sur la mise en œuvre de ce programme. Une discussion s'ensuit au sein de la commission, dont il ressort que la forme de ce rapport, ainsi que le lieu de sa publication (un chapitre dans le rapport de gestion par exemple, ou un rapport autonome, etc.) doivent demeurer de la compétence de la Municipalité.

Le président met au vote de la commission le vœu de M. Moscheni ainsi rédigé : « ***La Commission souhaite que la Municipalité publie un rapport annuel sur les objectifs, les actions et les résultats de 'Perturbateurs endocriniens : analyse de risques et plan d'actions communales'*** ».

Le vœu est accepté à l'unanimité de la commission (11 oui).

Le président passe ensuite au vote des conclusions du rapport-préavis 2020/31

Conclusion de la commission :

La commission approuve à l'unanimité (11 oui) l'unique conclusion du rapport :

- 1) d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Moscheni, tel qu'amendé par la commission n° 94 « l'opportunité d'une évaluation lausannoise pour les risques liés aux perturbateurs endocriniens en regard des résultats et recommandations émanant des offices compétents de la Confédération, tels que le projet « Programme National de Recherche 50 (PNR 50) » et la nouvelle initiative de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Sur cette base, le postulat souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité de proposer un plan d'action qui intègre les mesures qui sont déjà actuellement prises ».
-

Lausanne, le 5 janvier 2021

Le rapporteur:
Romain Felli